



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : - Déménagement ALGECO circulation et stationnement interdit OPTIC 2000 138 rue du Général Leclerc -
ARR 2023-12-12-148-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux d'enlèvement d'un ALGECO préfabriqué par une société de levage professionnelle PORTAKABIN,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la manutention d'un ALGECO avec une grue de levage, et d'interdire la circulation et le stationnement sur l'ensemble du parking en zone bleue au 138 rue du Général Leclerc devant le magasin OPTIC 2000 à Seloncourt,

-ARRÊTONS-

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de parking en zone bleue au 138 rue du général Leclerc devant le magasin OPTIC 2000 le lundi 18 décembre 2023 de 07h00 à 17h00 à l'exception des véhicules affectés à la réalisation des travaux.

ARTICLE 2 : Tout véhicule stationné sur cette place et considéré comme gênant au bon déroulement des opérations de levage fera l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par les services techniques municipaux sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 12 décembre 2023

PO / Le Maire – L'Adjoint à la Voirie

Monsieur Jean-Marc ROBERT

